



**DECLARATION DE L'INDEX DE L'EGALITE
PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES
POUR L'ANNEE 2026
AU TITRE DES DONNEES 2025**

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité

Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte pour le calcul des indicateurs de l'indicateur.

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	0
Résultat final en nombre équivalent de salariés	0
Population envers laquelle l'écart est favorable	Égalité
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus à l'indicateur	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité

Absence de retours de congé de maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	4
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	10

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Total de points obtenus	45
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	45
Résultat final sur 100 points	<i>Non calculable</i>
Publication des résultats obtenus	
Date de publication	19/01/2026